



## COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 30 mai 2014, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance sera affiché en Mairie le 11 juin 2014.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents :

T. BORDOT – H. LEROY – J. JOAQUIM – L. LARRIERE - S. LARUE – S. MATHIEU -  
C. CHAMPENOIS – E. DOUCET – C. AUBRY – JP MILLEROT – R. DUPAIN – M. AUBRY –  
A. LEJEUNE – M. NURDIN

JY TEXIER – M. BAVARD – JF GARCIA CAMACHO – MT GARCIA CAMACHO – F. MAFIOLY

E. DAVAL – N. GRANDJEAN

Procurations (2) :

Marie-Josèphe GALLORINI à Hervé LEROY  
Rachida LAOUFI-SABER à Christelle AUBRY

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Edith DOUCET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

## DECISIONS MUNICIPALES

PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 18 AVRIL 2014 (N°2014-20) PAR LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL A DELEGUE A MONSIEUR LE MAIRE CERTAINES ATTRIBUTIONS

### **– Décision municipale n°2014-28 Convention de Fourrière.**

Le 24 avril 2014, Monsieur le Maire a reconduit la convention de fourrière avec la communauté d'agglomération de VESOUL (CAV) pour une durée d'un an. En contrepartie de la prise en charge des chiens et chats errants sur le territoire communal, la commune versera une participation à la CAV d'un montant de 1 € par an et par habitant (refuge de DAMPVALLEY)

*M. DAVAL demande si les chiens errants sont nombreux.*

*M. Le Maire répond que la récupération est variable mais la période estivale ou de chasse y est plus propice. La gestion est compliquée. Une fourrière permet la prise en charge rapide de ces animaux.*

*Monsieur le Maire ajoute qu'un projet de chenil intercommunal est en projet en collaboration avec la Communauté de Communes de la Haute-Comté.*

### **– Décision municipale n°2014-29 Aire de jeux.**

Par décision en date du 26 mai 2014, Monsieur le Maire a confié à l'entreprise ABC DIFFUSION (Zone de la Houche, 70240 MAILLERONCOURT-CHARRETTE) la réalisation d'une aire de jeux pour un montant de 13 258,15 € HT soit 15 909,78 € TTC, au quartier du Chanois. Ce projet fait suite à l'installation de celle au centre ville (parc du château) et au quartier du Mont-Pautet.

## RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE

### **– Délibération n°2014-30 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 avril 2014.**

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte-rendu (joint en annexe) de la séance du conseil municipal du 18 avril 2014.

*Mme GRANDJEAN regrette que son intervention lors du conseil du 18 avril 2014 ne soit pas mentionnée.*

*Suite à une intervention de Monsieur le Maire, Mme GRANDJEAN s'était étonnée qu'elle-même et M. DAVAL soient associés aux membres de l'opposition de la liste BAVARD.*

*Mme GRANDJEAN avait précisé ce jour-là qu'elle n'avait jamais attaqué ou diffamé personnellement Monsieur le Maire et qu'elle ne souhaitait –ainsi que M.DAVAL- en rien être associée aux autres membres de l'opposition.*

Monsieur le Maire met aux voix.

Contres : (6) =

JY TEXIER – M. BAVARD - JF GARCIA-CAMACHO – MT GARCIA-CAMACHO

N. GRANDJEAN - E. DAVAL

Abstentions : 0

Le rapport est adopté à la majorité.

**– Délibération n°2014-31 : Elections municipales : mise sous pli.**

Dans le cadre des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, la commune a été désignée par M. le Préfet de la Haute-Saône pour assurer la mise sous pli de la propagande électorale des communes de Saint-Loup/Semouse et Fougerolles.

A ce titre, il a été fait appel à du personnel pour effectuer cette mise sous pli destinée aux électeurs (circulaires, bulletins de vote, programmes...).

Une dotation globale d'un montant total de 1800.10 €, calculé sur la base de 0.35 €/électeur inscrit (1<sup>er</sup> tour de scrutin) et 0.10 €/électeur inscrit (2<sup>ème</sup> tour de scrutin), sera versée à la commune pour la rémunération des personnes recrutées pour effectuer ces travaux, le plafond maximum d'indemnité par agent étant fixé à 540,00 € par tour de scrutin.

Cette mission de mise sous pli a été dévolue à des agents fonctionnaires qui ont réalisé ces tâches en dehors de leur temps de service. Ces heures peuvent prendre alors la forme d'heures complémentaires ou supplémentaires sous réserve d'une délibération.

Il est donc proposé au conseil d'approuver ce principe de rémunération des 6 agents désignés sur la base des heures supplémentaires effectuées dans la limite de la dotation globale attribuée par l'Etat.

	<b>Plis St Loup/Semouse</b>	<b>Plis Fougerolles</b>	<b>TOTAL Plis</b>	<b>En €</b>
<b>Nombre de plis 1<sup>er</sup> tour</b>	<b>2 332</b>	<b>2 891</b>	<b>5 223</b>	<b>1 828.05 €</b>
<b>Nombre de plis 2<sup>ème</sup> tour</b>	<b>2 332</b>	<b>0</b>	<b>2 332</b>	<b>233.20 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 664</b>	<b>2 891</b>	<b>7 555</b>	<b>2 061.25 €</b>

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2014-32 : Demande de subvention au conseil général de la Haute-Saône.**

Dans l'optique de l'ouverture d'une classe au Chanois pour la rentrée de septembre 2014, il est proposé au conseil de solliciter une subvention la plus élevée possible du Conseil général de la Haute-Saône pour l'aménagement de cette nouvelle classe (environ 30% pour un plafond de 10 000 €).

*M. DAVAL demande quelle utilisation va être faite de cette subvention.*

*Mme DOUCET répond qu'il s'agira d'achat de matériel (mobilier, tables, chaises...) et que cette subvention sera également destinée à l'aménagement des locaux d'accueil du RASED - enfants en difficulté (60%).*

*M. Le Maire précise qu'il s'agit de la deuxième ouverture de classe en 3 ans.*

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2014-33 : Réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement rue du CLOSEY, rue NEUVE, rue de la REPUBLIQUE: convention d'assistance avec l'Agence départementale INGENIERIE 70.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec

INGENIERIE 70 relative à la maîtrise d'œuvre d'une opération visant à remplacer le réseau d'assainissement (eaux usées et pluvial) et d'eau potable des rues du CLOSEY, NEUVE et REPUBLIQUE.

Le coût total des travaux est estimé à 389 750,00 € HT incluant les imprévus (5%) et la prestation d'INGENIERIE 70 estimée à 24 750,00 € HT.

Au regard de la complexité de cette mission, il n'était pas possible de la faire réaliser en interne.

*M. DAVAL demande si la commune verse une cotisation annuelle à INGENIERIE70.*

*M. Le Maire répond par l'affirmative et ajoute qu'il s'agit d'un service créé par le CG70 pour accompagner les communes le plus objectivement possible (environ 20 millions d'euros pour la Haute-Saône de travaux réalisés chaque année).*

*M. Le Maire ajoute que cet organisme est aussi compétitif que les bureaux privés.*

*Mme GRANDJEAN demande si les imprévus (5%) sont comptabilisés à la demande d'INGENIERIE70.*

*M. Le Maire répond par l'affirmative et ajoute que cela s'avère bien souvent nécessaire.*

*M. DAVAL demande si cet organisme est plus compétent et moins onéreux qu'un organisme extérieur.*

*M. Le Maire répond qu'en effet il est plus compétitif.*

Monsieur le Maire met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 1 (F. MAFIOLY)

Le rapport est adopté à la majorité.

**– Délibération n°2014-34 : Réfection du réseau d'eau potable de l'avenue Jules FERRY et de la rue Aristide BRIAND: convention d'assistance avec l'Agence départementale INGENIERIE 70.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec INGENIERIE 70 relative à la maîtrise d'œuvre d'une opération visant à remplacer le réseau d'eau potable des rues Aristide BRIAND et Jules FERRY.

Le coût total des travaux est estimé à 129 900,00 € HT incluant les imprévus (5%) et la prestation INGENIERIE 70 estimée à 9 900,00 € HT.

Monsieur le Maire met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 1 (F. MAFIOLY)

Le rapport est adopté à la majorité.

**– Délibération n°2014-35 : Indemnités pour le gardiennage de l'Eglise.**

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2014 celui fixé pour 2013 par la circulaire NOR/INTD1301312C du 21 janvier 2013 soit 474,22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Il est donc proposé au conseil d'allouer cette indemnité à M. l'abbé BOUCHARD au titre de l'année 2014.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2014-36 : Décision modificative n°1 au budget principal.**

Il est proposé au Conseil d'adopter la décision modificative suivante :

**Budget principal :**

Dépenses (Compte 673- chapitre 67) : + 208.00 €

Recettes : (Compte 6479) : + 208.00 €

*Monsieur le Maire indique que c'est une simple erreur comptable à régulariser.*

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2014-37 : Convention 'actions spécifiques' avec l'AML.**

Dans le cadre du relais jeunesse, il est proposé au conseil de confier à l'Association Mosaïque Lupéenne la gestion des actions spécifiques suivantes :

	<b>2014</b>
- Achats de Livres médiathèque :	1 600,00 €
- Classe foot participation au transport,	3 000,00 €
- Actions culturelles	4 500,00 €
- Pack animation, Chantiers jeunes (7 chantiers x 120 € x8 jeunes)	20 720,00 €
- Activités éducatives	25 000,00 €
- Pack éducatif	2 000,00 €
- Nouveaux rythmes : éveil	8 000,00 €
Fournitures	15 000,00 €
- Actions CUCS : (aides à la parentalité)	3 200,00 €
(leap)	3 500,00 €
(parentalité)	3 000,00 €
- Transport Les aînés ruraux	1 680,00 €
<b>Total :</b>	<b>91 200,00 €</b>

Un acompte de 80% sera versé en Juin 2014 et le solde, soit 20% selon le compte de résultat présenté en N + 1 (2015).

Par ailleurs, il est proposé de solder la subvention 2013 (voir délibération n°2013-131 du 3 décembre 2013) et de verser à l'AML une subvention de **52 286,00 €**.

Le premier versement permet à l'AML de faire face à ses frais de fonctionnements (salaires notamment) car les subventions extérieures (CAF) leurs sont versées en fin d'année.

*M. DAVAL demande si le montant est identique à l'an dernier.*

*M. Le Maire répond par l'affirmative et précise que l'évolution des nouveaux rythmes scolaires a été prise en compte (91 606 € l'an passé). A noter que les financements vont se stabiliser en raison du plafonnement de ceux de la CAF.*

Monsieur le Maire met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 5 (J.Y. TEXIER – M. BAVARD – JF GARCIA CAMACHO – MT GARCIA CAMACHO - F. MAFIOLY)

Le rapport est adopté à la majorité.

### **– Délibération n°2014-38 : 'Bouge ta ville'.**

Dans le cadre du concours 'Bouge ta ville' organisé fin 2013 par la municipalité avec les écoles et le Relais Jeunesse, il est proposé au Conseil d'attribuer un nom au nouveau carrefour situé rue Henri GUY/rue du Général PREVOST.

Il a avait été demandé au départ aux écoliers de proposer des noms au nouveau carrefour giratoire ainsi qu'aux trois écoles primaires. Seul le projet de nommer le sens giratoire a été retenu car une certaine réserve a été remarquée concernant les écoles, les enfants restant attachés aux noms de leurs quartiers.

Concernant le rond-point, diverses propositions ont été suggérées par les écoliers (carrefour des peuples, de la fraternité..).

A noter qu'un travail remarquable de dessins et de maquettes en trois dimensions a été réalisé par les enfants. Il a fait déjà l'objet d'une exposition lors du dernier marché de Noël, au collège fin mai et sera à nouveau exposé au château de Malliard très prochainement.

A titre de récompense, un spectacle a été offert aux enfants à la salle François Mitterrand.

Il est proposé au conseil municipal de retenir le nom de « **Carrefour des Mondes** » pour le nouveau sens giratoire.

*Mme LARUE déclare que les enfants se sont remarquablement impliqués. Ils se sont rendus sur place, ont pris des photos et ont également réalisé un petit film relatant la réalisation de la maquette.*

*M. TEXIER suggère que les collégiens puissent venir présenter leur travail lors d'un prochain conseil municipal ; la démarche serait valorisante et leur permettrait également d'en découvrir le déroulement.*

*M. Le Maire en convient et retient le principe. Les enfants seront conviés lors de l'inauguration ce qui leur permettra de s'exprimer sur leur projet.*

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2014-39 : Investissements en forêt communale.**

Il est proposé de valider les investissements en forêt communale d'un montant de **28 002,00 € HT** à savoir :

- Dégagement de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements (localisations : 35, 36, 39, 57, 60, 64) pour un montant de **25 362,00 € HT**

- Nettoyement de jeunes peuplements avec maintenance des cloisonnements au profit de 150 à 250 chênes sessiles/ha (localisation: 38) pour **2 640 ,00 € HT**.

Comme chaque année, l'ONF propose des travaux dans les forêts communales. Au total, 9 propositions sur 11 ont été retenues. Cette année il s'agira essentiellement de travaux sylvicoles. Un dégagement de 3 mètres est réalisé tous les 6 mètres pour permettre à la forêt de se régénérer.

*Mme GRANDJEAN demande ce qu'il en est du plan d'aménagement.*

*M. DUPAIN répond qu'il arrivera à terme en 2017.*

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2014-40 : Désignation d'un délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Le Conseil doit désigner un représentant parmi les membres du conseil municipal pour assurer les fonctions de délégué local du CNAS. Il s'agit de l'équivalent d'un comité d'entreprise pour les collectivités.

M. Le Maire appelle aux candidatures et propose celle de Liliane LARRIERE.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

Deux délibérations supplémentaires sont ajoutées à l'ordre du jour.

**2014-41 : Demande de subvention exceptionnelle pour l'USAP**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. Le Maire à accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500,00 € à l'USAP, (Union Sportive de l'Amicale Portugaise), afin d'aider à l'organisation de la fête du 21 juin prochain et qui a lieu tous les deux ans (« Saint-Loup en fête au cœur du Portugal » organisé conjointement avec l'AML).

*M. JOAQUIM précise qu'il s'agit essentiellement de permettre à l'association de couvrir les frais d'animation et notamment ceux relatifs à la venue de groupes folkloriques et indique que depuis l'instauration de cet événement, la commune a toujours accordé cette subvention.*

*M. TEXIER s'interroge sur l'équilibre financier de la manifestation et suggère une animation payante.*

Monsieur le Maire met aux voix.

Contres : 5 (J.Y. TEXIER – M. BAVARD – JF GARCIA CAMACHO – MT GARCIA CAMACHO - F. MAFIOLY)

Abstentions : 0.

M. JOAQUIM ne participe pas au vote.

Le rapport est adopté à la majorité.

**2014-42 : Demande de subvention auprès de la Réserve Parlementaire pour l'achat de chalets.**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. Le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la réserve parlementaire de M. Le Député Villaumé, en vue de l'achat à prix coûtant

de plusieurs chalets à l'entreprise ROBUST 2000 de Saint-Loup-sur-Semouse.

Ces chalets seraient notamment utilisés pour améliorer les conditions d'accueil des exposants à l'occasion du marché de Noël des 14 et 15 décembre prochains, événement au succès grandissant et qui participe à l'attractivité de la ville.

La réserve parlementaire pourrait accompagner la commune dans ce financement dans la limite de 50% de la dépense (23 250, 00 € HT soit une subvention de 10 000,00 €).

Ces chalets pourront être également utilisés à l'occasion d'autres événements.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **-Présentation du projet d'implantation de la future caserne du SDIS (CG70)**

La parcelle concernée est située le long de la rue des Champs (environ deux hectares). Le projet du CG70 est à la fois d'avoir un centre de secours moderne adapté aux besoins et également de pouvoir réunir le personnel qui intervient sur les routes départementales.

*(Mme MATHIEU quitte la séance – 21h30)*

*M. DAVAL demande quel en sera le coût.*

*M. Le Maire répond que l'ensemble du projet est estimé par le CG70 à environ 2,5 millions d'euros.*

*M. DAVAL demande si la commune aura des coûts à charge (voies d'accès, éclairage public).*

*M. Le Maire répond par la négative car il s'agit d'une ZAC intercommunale. Le terrain a été négocié avec la Communauté de Communes de la Haute-Comté. Il conviendra de s'interroger sur le sens de circulation.*

*(Mme MATHIEU rejoint la séance – 21h35)*

*M. Le Maire ajoute que le permis de construire est déposé. Les travaux devraient débiter à l'automne.*

Le CG70 souhaite utiliser l'ancienne caserne comme dépôt de stockage.

La commune a formulé la demande de conserver également les sanitaires et douches pour la salle Robert. Dans la négociation, l'ancien dépôt situé sur la route de FRANCALMONT reviendra à la commune à titre gratuit. Il pourrait être l'objet d'un chenil intercommunal (projet).

**-Réfection de bâtiment par Habitat 70 :** Le programme de l'isolation thermique extérieure va reprendre sur les bâtiments du quartier Victor Hugo.

**-Radars pédagogiques :** L'installation d'un nouveau radar pédagogique va avoir lieu avenue C. Jansen. Le CG70 accorde une subvention de 37,49% pour une dépense de 4 600 € (au titre des amendes de police).

**-Prochain conseil municipal :** Vendredi 20 juin 2014 à 20h00. Tous les conseillers municipaux seront convoqués pour désigner les délégués qui seront chargés d'aller voter aux élections sénatoriales à VESOUL le 28 septembre 2014. Sept représentants et quatre suppléants devront être désignés. A noter que la date et l'heure sont identiques pour l'ensemble des communes.

**-Compte rendu conseil municipal :**



Monsieur DAVAL demande que le délai officiel d'affichage, qui est de cinq jours francs, soit respecté. Madame BAVARD acquiesce et ajoute que les comptes rendus des conseils ne sont pas transmis conformément à la loi.

Monsieur le Maire répond que les comptes rendus des conseils sont affichés dans les 8 jours et que le délai de convocation des conseillers pour les communes de moins de 3 500 habitants, fixé à 3 jours francs, a toujours été respecté.

Madame BAVARD conteste et affirme que le délai est bien de 5 jours.

**-Commissions Municipales :** Mme LARUE informe M. DAVAL et Mme MAFIOLY que la commission jeunesse se tiendra vendredi 06 juin 2014 à 18h30.

(Mme BAVARD quitte la séance – 21h40)

Monsieur le Maire énonce pour information la liste des commissions municipales:

FINANCES - APPELS D'OFFRE	AMENAGEMENT-TRAVAUX - HABITAT	ENTRAIDE PERSONNES AGEES
<b>Titulaires:</b> 1/ Mme Edith DOUCET 2/ M. Hervé LEROY 3/ M. Jean JOAQUIM 4/ Mme Martine BAVARD 5/ Mme Noëlle GRANDJEAN  <b>Suppléants:</b> 1/ Mme Agnès LEJEUNE 2/ M. Christian CHAMPENOIS 3/ Mme Suzanne MATHIEU 4/ M. Eric DAVAL 5/ Mme Françoise MAFIOLY	<b>Vice-Président :</b> 1/ M. Jean JOAQUIM 2/ M. Jean-Paul MILLEROT 3/ M. Raymond DUPAIN 4/ M. Michel AUBRY 5/ Mme Agnès LEJEUNE 6/ M. Eric DAVAL 7/ M. Jean-François GARCIA	<b>Vice-Présidente :</b> 1/ Mme Suzanne MATHIEU 2/ M. Hervé LEROY 3/ Mme Edith DOUCET 4/ Mme Liliane LARRIERE 5/ Mme Sabine LARUE 6/ Mme Noëlle GRANDJEAN 7/ Mme Marie-Thérèse GARCIA

ANIMATIONS	SPORTS	JEUNESSE
<b>Vice-Présidente :</b> 1/ Mme Marie-Jo GALLORINI 2/ Mme Rachida LAOUFI SABER 3/ M. Michel NURDIN 4/ M. Hervé LEROY 5/ Mme Christelle AUBRY 6/ Mme Noëlle GRANDJEAN 7/ M. Jean-Yves TEXIER	<b>Vice-Président :</b> 1/ M. Christian CHAMPENOIS 2/ M. Hervé LEROY 3/ M. Raymond DUPAIN 4/ Mme Christelle AUBRY 5/ Mme Rachida LAOUFI SABER 6/ M. Eric DAVAL 7/ Mme Marie-Thérèse GARCIA	<b>Vice-Président :</b> 1/ Mme Sabine LARUE 2/ M. Hervé LEROY 3/ Mme Edith DOUCET 4/ Mme Christelle AUBRY 5/ Mme Rachida LAOUFI SABER 6/ M. Eric DAVAL 7/ Mme Françoise MAFIOLY

INFORMATION	ECOLOGIE	BOIS ET FORETS
<b>Vice-Présidente :</b> <b>1/ Mme Edith DOUCET</b> 2/ M. Michel NURDIN 3/ Mme Agnès LEJEUNE 4/ Mme Marie-Jo GALLORINI 5/ Mme Rachida LAOUFI SABER 6/ M. Jean-Yves TEXIER 7/ Mme Noëlle GRANDJEAN	<b>Vice-Président:</b> <b>1/ M. Jean-Paul MILLEROT</b> 2/ M. Raymond DUPAIN 3/ M. Michel AUBRY 4/ Mme Agnès LEJEUNE 5/ Mme Marie-Josèphe GALLORINI 6/ M. Eric DAVAL 7/ M. Jean-François GARCIA	<b>Vice-Président:</b> <b>1/ M. Raymond DUPAIN</b> 2/ M. Jean-Paul MILLEROT 3/ M. Michel NURDIN 4/ M. Michel AUBRY 5/ Mme Marie-Jo GALLORINI 6/ M. Jean-François GARCIA 7/ M. Eric DAVAL

### Représentants de la Commune dans les organismes extérieurs

CCAS	
<b>Vice-Présidente :</b> 1/ Mme Liliane LARRIERE  2/ M. Hervé LEROY 3/ Mme Sabine LARUE  4/ Mme Suzanne MATHIEU 5/ Mme Rachida LAOUFI SABER  6/ Mme Françoise MAFIOLI 7/ Mme Noëlle GRANDJEAN	<b>ADMR:</b> Hugette FAIVRE (3 rue de la gare 70320 CORBENAY)  <b>ASDA:</b> Monique BAILLY (2 rue viau 70800 CONFLANS)  <b>RESTOS DU CŒUR:</b> Marie Jeanne DOYEN (15 rue Pasteur 70300 LUXEUIL-LES-BAINS)  <b>CROIX ROUGE:</b> Chantal Renaoud (28 r. moines hauts 70220 FOUGEROLLES) <b>UDAF:</b> Paulette VERNIER (23 r. des ballastières St Loup) <b>ADAPEI:</b> Martine HAMMOUJA (av. C.JANSEN, 70800 St Loup) <b>AINES RURAUX:</b> Arlette ROUILLON (Fleurey les St Loup) 03.84.49.02.18

Syndicat assainissement	SYNDICAT DU COLLEGE	SYNDICAT DU GRAND POIRMONT
1/ M. Thierry BORDOT 2/ M. Jean-Paul MILLEROT	1/ M. Hervé LEROY 2/ M. Christian CHAMPENOIS	1/ M. Jean-Paul MILLEROT 2/ M. Raymond DUPAIN
SICTOM	CA DU COLLEGE	SIED 70
1/ Titulaire: M. JP.MILLEROT 2/ Suppléant: Mme GALLORINI	1/ M. Hervé LEROY 2/ Mme Rachida SABER	<b>Titulaires:</b> <b>1/ M. Jean-Paul MILLEROT</b> <b>2/ Mme Marie-Jo GALLORINI</b>  <b>Suppléants:</b> 1/ M. Jean JOAQUIM 2/ Mme Edith DOUCET

M. Le Maire demande s'il n'y a pas d'autres interventions et lève la séance.

La séance est levée à 21h45.

\*\*\*

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Thierry BORDOT

Edith DOUCET

